

PHS
p.02

GÉNÉRALITÉS

Catherine Katz élue présidente de l'Unadfi ■ France

■ Elue mi-mai à la tête de l'Unadfi, Catherine Katz, ancienne présidente de la Cour d'Assises de Paris, est déjà connue pour son implication sur le sujet sectaire. En effet, au cours de sa carrière, la magistrate a été durant trois ans Secrétaire générale de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)...

Groupes
p.07

FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Un prêtre accusé de viols ■ France

■ Pierre de Maillard, abbé de la Fraternité Saint-Pie X, a comparu devant la cour d'assises de La Roche-sur-Yon pour des faits de viols et d'agressions sexuelles commis sur 27 victimes entre 1995 et 2020...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.15

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Les femmes premières victimes du développement personnel ■ France

■ Une émission de *Radio France* s'est interrogée sur le développement personnel et plus particulièrement sur son impact sur les femmes. Elles sont en effet les plus grandes consommatrices et premières victimes de cette mode devenue un véritable business..

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Généralités
- p.03 ■ A voir / A écouter

Groupes

- p.04 ■ Anthroposophie
- p.05 ■ Communauté des Béatitudes
- Davidiens
- p.06 ■ Ecovie
- p.07 ■ Fraternité Saint Pie X

- p.08 ■ Les Brigandes
- Kriya Lightning Foundation
- p.09 ■ One Nation
- Preparing a People
- p.10 ■ Scientologie
- p.11 ■ Sœurs de Bethléem
- p.12 ■ Témoins de Jéhovah
- Mouvances**
- p.14 ■ Chamanisme

- p.15 ■ Développement personnel
- Désinformation
- p.16 ■ Exorcisme
- p.17 ■ Mouvance évangélique
- p.18 ■ Mouvance hindouiste
- PSNC
- p.20 ■ Sorcellerie
- p.21 ■ Théorie du complot

Phénomène sectaire

Généralités

Catherine Katz élue présidente de l'Unadfi ■ France

■ Elue mi-mai à la tête de l'Unadfi, Catherine Katz, ancienne présidente de la Cour d'Assises de Paris, est déjà connue pour son implication sur le sujet sectaire. En effet, au cours de sa carrière, la magistrate a été durant trois ans Secrétaire générale de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). A la retraite depuis 2020, elle reprend du service sur un sujet qu'elle connaît bien et dont elle s'est entretenue pour *La Nouvelle République des Pyrénées*.

Dans son interview, Catherine Katz souligne une inquiétante augmentation des saisines auprès de la Miviludes, soit plus de 86% depuis 2015. Cette hausse, qui avait commencé avant la crise du Covid a été accentuée par celle-ci, menant les plus fragiles vers des idéologies complotistes en « rupture avec l'ordre établi ».

Elle note également une

évolution du phénomène : les grandes organisations sectaires internationales ont laissé la place à une menace plus diffuse liée à de petites structures qui ont envahi les marchés du bien-être et des médecines alternatives. Cette évolution est d'autant plus inquiétante que de nombreux thérapeutes mal formés pénètrent désormais le monde de l'entreprise.

Catherine Katz souhaite avant tout apporter son expérience de magistrate aux familles et aux victimes, car pour elles : « l'instruction et le procès y sont un temps d'écoute et de réparation ».

Si elle reconnaît que le sujet est vaste, elle fait de la protection des mineurs une priorité. ■

(Source : *La République des Pyrénées*, 15.05.2023)

Des dérives sectaires en Guadeloupe ■ France

■ En Guadeloupe, le Comité interministériel de lutte et de prévention contre l'islamisme et le repli communautaire, qui regroupe la préfecture, le rectorat, les services des forces intérieures ou les douanes, a pu constater que sur l'île, des Eglises ou des communautés posent des problèmes en matière de dérives sectaires.

Les enfants sont bien souvent victimes des pratiques de ces groupes avec une importante emprise mentale, des violences physiques et psychiques. Le comité a porté une attention particulière à quatre mouvements sévissant sur le territoire guadeloupéen.

L'Eglise du Christianisme Céleste dispose de onze paroisses sur l'île et propose des activités notamment pour les enfants. Le Centre d'Accueil Universel possède 4 centres en Guadeloupe et environ 1 500 adeptes. Ce groupe pratique l'exorcisme, fait un important prosélytisme et propose

de guérir et améliorer la vie des adeptes par la prière attirant ainsi des personnes bien souvent vulnérables. Le mouvement pentecôtiste Impact Centre Chrétien est aussi présent en Guadeloupe où il dispose de plusieurs lieux et, se basant sur la théologie de la prospérité, propose de nom-

>>>

breuses séances de développement personnel. Il propose aussi du soutien scolaire et des offices religieux à destination des enfants et adolescents. Enfin le dernier groupe cité est Oasis Fleur de vie, un mouvement basé sur la

spiritualité quantique et du complotisme. D'inspiration New Age, les adeptes du groupe pensent être des êtres de lumière et ont pour objectif d'éveiller les gens pour faire face au nouvel ordre mondial.

Ces quatre mouvements montrent que la Guadeloupe n'échappe pas aux tendances actuelles du phénomène sectaire. ■

(Source : La 1ère France Tv Info, 03.05.2023)

A écouter



■ Avec pour invité Clément du collectif l'Extracteur, ce numéro d'*Affaires sensibles* se penche sur le cas Thierry Casanovas et sur la façon dont il a su bâtir un empire financier à partir d'un discours en apparence anodin (la promotion du manger cru et des bienfaits des jus de légumes) mais en réalité construit à partir de théories du complot et de croyances ésotériques. L'émission traite également du rapprochement récent entre le « gourou du cru » et la fachosphère.

(Source : Radiofrance.fr, 10.05.2023)

Ecouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/affaires-sensibles-du-mercredi-10-mai-2023-5992349>



■ *Thérapies alternatives, le nouveau risque sectaire* : le 7 mai dernier l'émission *Interception* de France Inter était consacrée aux dérives sectaires en santé et plus particulièrement celles liées à l'alimentation.

(Source : Radiofrance.fr, 07.05.2023)

Ecouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/interception/interception-du-dimanche-07-mai-2023-3723341>

A voir



■ *Adeptes : de l'emprise à la déprise*, Karine Dusfour, Arte, 2023, 55 minutes

Nicolas Jaquette, ancien Témoins de Jéhovah, Johann et Julie, membres de l'Université de la relation, un groupe de développement personnel, David et François, attirés chez les Guerriers de lumière par des cours de kung fu, témoignent de leur parcours depuis l'entrée dans le groupe jusqu'à la sortie. Tous racontent leur difficile chemin pour se défaire de la sujétion psychologique, pour se reconstruire personnellement et réintégrer la société. Ce processus est d'autant plus compliqué que certains d'entre eux ont passé de nombreuses années dans leur communauté, comme Nicolas Jaquette qui y est né, tandis que d'autres ont tout donné pour leur mouvement. « Sortir de l'emprise, c'est accepter de faire table rase, de tout détruire », selon l'un de ces ex-adeptes.

Karine Dusfour évoque aussi le manque de moyens pour accompagner les personnes victimes d'emprise dans des communautés d'ordre spirituel.

(Source : Arte, juin 2023)

A voir du 07.06.2023 au 05.12.2023 sur le site d'Arte : <https://www.arte.tv/fr/videos/110231-000-A/adeptes-de-l-emprise-a-la-deprise/>

Anthroposophie

Bientôt une obligation de vaccin contre la rougeole ? ■ Allemagne

■ L'Allemagne a connu l'hiver dernier une épidémie de rougeole d'une rare virulence, conduisant le gouvernement à envisager de rendre le vaccin ROR obligatoire.

L'épidémie s'est propagée depuis la ville de Berlin, au début du mois d'octobre 2022. Dans la capitale allemande, le taux de vaccination des habitants n'est que de 60%. La moitié des contaminations ont concerné des jeunes adultes. Le pays a été secoué par le décès d'un enfant de 18 mois en février dernier. Comme beaucoup de jeunes Allemands, il n'était pas vacciné.

Les virologues allemands parlent entre eux du « problème W », la lettre W désignant le réseau des écoles Waldorf. Ces

écoles attirent des familles venant de milieux où les écoles alternatives et les pratiques de soin non conventionnelles ont bonne presse. Ces familles adhèrent bien souvent à la croyance selon laquelle les maladies renforcent le système immunitaire et participent au bon développement de l'enfant. Le vaccin ne ferait alors qu'affaiblir ses capacités innées d'autoguérison et l'exposerait en outre à de graves effets secondaires.

Le ministère de la Santé

prépare actuellement une loi de prévention. Il appelle les crèches et les écoles à se tenir en première ligne de cette prévention. Il s'agira de favoriser en premier lieu la pédagogie, par exemple en obligeant les parents de se rendre à une séance d'information chez le pédiatre s'ils souhaitent inscrire leur enfant à la crèche. Si toutefois la pédagogie ne s'avère pas suffisante, le ministre de la Santé envisage de rendre le vaccin ROR obligatoire. ■

(Source: dna.fr, 21.04.2023)

Communauté des Béatitudes

Gad Elmaleh assure la promotion des Béatitudes ■ France

■ Dans son film *Reste un peu*, sorti à la mi-novembre dernier, Gad Elmaleh parle de sa conversion au catholicisme. Dans ce récit hautement biographique, l'acteur rencontre une religieuse dont le rôle dans le film est tenu par une religieuse de la communauté des Béatitudes. Ce mouvement qui est depuis plus d'une dizaine d'années sous le coup de nombreuses accusations, notamment d'abus sexuels, se voit bénéficier d'une audience positive grâce à l'humoriste.

Gad Elmaleh ne cache pas sa foi et interrogé sur ses liens avec la communauté des Béatitudes il a répondu en novembre 2022 qu'il s'agissait d'« un coup de foudre spirituel ». En portant cette partie de sa vie intime sur les écrans l'acteur est devenu une égérie pour les catholiques et même les plus « tradis ».

Ce film a été très bien accueilli par la communauté qui en a largement fait la promotion. Mais pas par Sylvaine Coquempot dont la sœur, Cathy, membre du groupe avait été retrouvée pendue aux rideaux de sa chambre en 1979. Sa sœur qui se bat désormais pour que soient réparés les outrages dont Cathy a été victime a raconté son calvaire dans un article paru en septembre 2022 dans le journal *Golias*.

Cathy qui n'avait que 21 ans au moment de sa mort, a été abusée par l'un des fondateurs de la

communauté, et a subi des exorcismes violents. Sans soins, elle a fini par mettre fin à ses jours. Un suicide maquillé en « mort mystique » selon Sylvaine.

Interloquée par la promotion du film de Gad Elmaleh et l'image positive donnée ainsi aux Béatitudes, elle a envoyé deux courriers aux maisons de production du film en octobre 2022. Ses lettres sont restées sans réponse, mais l'acteur et la communauté se sont faits plus discrets jusqu'en décembre quand Gad Elmaleh, invité par le Pape, a publié une photo de lui aux côtés du souverain pontife sur laquelle il tient l'affiche du film.

Sollicité par *l'Express*, Gad Elmaleh n'a pas souhaité répondre. Son attachée de presse a, quant à elle, expliqué qu'il n'avait pas enquêté sur le mouvement sur lequel il est pourtant aisé de trouver des informations qui interrogent¹.

En effet, depuis 2008 de nombreux scandales ont émaillé la vie de la communauté, comme la condamnation en 2011 de Pierre-Etienne Albert, meilleur ami du fondateur, pour avoir abusé de 57 enfants, ou plus récemment la mise en cause de deux prêtres, responsables du Cours Agnès de Langeac, pour des soupçons d'abus sexuels. Des faits de travail dissimulé auraient aussi été découverts récemment.

La promotion du film est d'autant plus mal venue que la communauté des Béatitudes persiste à refuser de rejoindre le dispositif de la commission indépendante sur les abus sexuels, ouverte en 2018 et « n'a pas signé la charte éthique de la Conférence des religieux et religieuses de France. » ■

(Source : *l'Express*, 22.05.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur la Communauté des Béatitudes : <https://www.unadfi.org/mot-clef/beatitudes/>

Davidiens

Une récupération politique de Waco ■ Etats-Unis

■ La *BBC* a tenté de comprendre pourquoi le combat de l'Association générale de la branche Davidienne de l'Église adventiste du septième jour de David Koresh est devenu un élément de rassemblement pour l'extrême droite américaine.

>>>

>>>

Il y a 30 ans, à la suite d'un siège de 51 jours par les forces de l'ordre contre la communauté de David Koresh, l'assaut a donné lieu à 86 morts à la suite de l'échec de toute négociation. Ce fut le plus grand affrontement entre Américains depuis la guerre de Sécession. Le groupe mené par David Koresh avait depuis de nombreuses années stocké des armes. Cet événement a été largement repris par la presse locale, nationale puis mondiale.

Les mois et années suivantes, ce drame a divisé l'opinion publique et un certain nombre d'américains ont critiqué les décisions prises par les autorités les tenant pour responsables de ce qui s'était passé, ce qui a été le départ de nombreuses théories conspirationnistes. De nombreux travaux ont alors analysé les faits et conclu que tout aurait pu se dérouler de manière plus pacifique

bien que la responsabilité de la tragédie incombe à David Koresh.

Des groupes d'extrême droite se sont servi de ces théories et ont considéré les Davidiens comme des « martyrs ». Ils voyaient le groupe comme les défenseurs de deux droits fondamentaux américains : la liberté de culte et le droit de porter des armes. Deux ans après le drame, un jeune homme qui avait apporté son soutien aux Davidiens et obsédé par la réaction des autorités qu'il considérait comme la preuve de l'imminence d'un nouvel ordre mondial, a fait exploser un bâtiment fédéral avec un bilan de 168 morts et 700 blessés.

Aujourd'hui, des suprémacistes blancs comme Proud Boys ou les Oath Keepers (groupes liés à l'assaut du Capitole en 2021) continuent régulièrement de faire référence à la tragédie de Waco. De façon plus générale, cet

événement sert encore de faire valoir aux anti-gouvernementaux pour montrer « que le gouvernement fédéral ne protège pas ses citoyens, qu'il est prêt à violer leurs droits civils, à les dépouiller de leurs armes » insiste Heidi Beirich, cofondatrice de l'organisation à but non lucratif Global Project Against Hate and Extremism.

Le 25 mars 2023, soit quelques jours après le trentième anniversaire du drame, Donald Trump a débuté sa campagne pour les prochaines élections américaines à l'aéroport de Waco. Son équipe de campagne a nié toute référence à l'événement et à ses interprétations, mais, ses partisans comme ses détracteurs y voient une référence claire et symbolique ainsi qu'une volonté de montrer qu'il s'inscrit dans une lutte contre le gouvernement. ■

(Source : BBC, 30.04.2023)

Ecoovie

Une série documentaire à propos d'Ecoovie ■ Canada

■ Basée sur des archives ainsi que sur des témoignages d'anciens adeptes de Joseph Maltais, la série documentaire *Gaïaland, la tribu qui voulait changer le monde* retrace en quatre épisodes de 52 minutes l'histoire de ce gourou québécois et d'Ecoovie, la « tribu » écologiste qu'il avait fondée en 1978.

La communauté Ecoovie a été formée en France. En l'intégrant, les adeptes pensaient alors suivre des enseignements traditionnels autochtones qui leur permettraient de vivre en harmonie avec la nature. En réalité, Pierre Maltais les manipulait, leur imposant des régimes alimentaires carencés et les poussant à dépasser leurs limites morales et physiques. Le

groupe a sillonné l'Europe durant de nombreuses années, avant de s'établir en Finlande, complètement coupé du monde. Certains des adeptes y sont morts de faim et de fatigue.

Déjà diffusée en 2021, la série documentaire va être rediffusée sur *Planète +*. La réalisatrice du documentaire, Yvonne Debeaumarché explique avoir souhaité

raconter comment un groupe aux idées à première vue avant-gardistes et pacifistes a dérivé vers un fonctionnement sectaire : « ça interroge l'utopie. L'utopie est importante. Mais simplement, il faut faire attention à ce qui nous guide, et il ne faut pas non plus se couper du réel. » ■

(Source : ici.radio-canada.ca, 02.05.2023)

Un prêtre accusé de viols ■ France

■ Pierre de Maillard, abbé de la Fraternité Saint-Pie X, a comparu devant la cour d'assises de La Roche-sur-Yon pour des faits de viols et d'agressions sexuelles commis sur 27 victimes entre 1995 et 2020.

Membre de la Fraternité Saint-Pie X, Pierre de Maillard exerçait au prieuré Notre-Dame-du-Rosaire à Saint-Germain-de-Prinçay en Vendée. Les victimes sont, toutes d'actuelles ou anciennes membres de la communauté. Les faits qui sont reprochés à Pierre de Maillard se sont déroulés majoritairement en Vendée mais aussi en Charente, dans l'Ain ou encore les Yvelines. Ouverte à la suite de deux plaintes déposées en juillet 2020, l'enquête a révélé des circonstances aggravantes comme des abus d'autorité de la part du prêtre - mais également des faits de « corruption de mineurs ». Peu à peu de nombreuses nouvelles victimes se sont manifestées durant l'enquête. Le prêtre a été placé en détention provisoire en octobre 2020. Il est accusé de quatre viols aggravés par abus de l'autorité due à sa fonction ecclésiastique et de 27 faits d'agressions sexuelles aggravées notamment sur des mineurs. Ces agressions ont eu lieu lors de répétitions de chorale, de messes ou lors de sorties

scoutes mais aussi au domicile des victimes.

La Fraternité Saint-Pie X s'est constituée partie civile. Pour Me Solange Doumic, avocate de la Fraternité, Pierre de Maillard « réussissait à présenter un visage tellement différent de ses actes ». Une procédure canonique serait en cours afin de renvoyer l'accusé à l'état laïque.

Le procès qui a débuté le 22 mai 2022 s'est tenu à huis clos, à la demande des parties civiles. Les avocats ont pu cependant communiquer à la presse certains éléments du procès, en particulier le fait qu'en 2013 Pierre de Maillard était sous le coup d'une interdiction de côtoyer des enfants mais qu'il usait de ruses pour tout de même attirer ses victimes. Ces dernières ont décrit un homme « pervers et sans gêne » et une « personnalité tortueuse et machiavélique ». De son côté le prêtre se décrit comme « une personnalité détraquée ». Il et ne nie pas les faits mais tente de les minimiser, comme le décrit un avocat des parties civiles : « Il

demande pardon mais avec lui, les viols deviennent des agressions sexuelles et les agressions sexuelles de simples caresses sans connotation sexuelle ».

La condamnation du prêtre devrait apporter aux victimes un soulagement, la reconnaissance de leur statut de victimes et la possibilité de tourner la page du feuilleton judiciaire pour se reconstruire.

Ce procès met en lumière les différents abus commis par des membres de la Fraternité et leur caractère systémique. Fondé dans la foulée de l'affaire Pierre de Maillard, au début de manière informelle sur les réseaux sociaux et les forums où des victimes échangeaient leurs témoignages, un collectif aide les victimes de l'organisation à agir en justice. L'association reproche à l'organisation d'avoir été au courant de certaines agressions mais d'avoir choisi de les taire. ■

(Sources : Ouest France, 20.05.2023 & 23.05.2023 & 24.05.2023 & France Bleu, 22.05.2023 Le Figaro, 22.05.2023)

Les Brigandes

Polémique autour du salon « **Demain, c'est aujourd'hui** »

■ France

■ **Le premier salon de l'association MEET (Mouvement énergétique sur l'évolution terrestre) s'est tenu le 19 mai au Château de Flaugerges à Montpellier. La présence de personnalités controversées et associées au collectif d'extrême droite Les Brigandes a fait polémique.**

Le salon a proposé au public des conférences autour du bien-être, des thérapies alternatives, de l'alimentation saine et du chamanisme. Mais pour la Ligue des droits de l'homme, qui avait saisi la Miviludes, « il ne faut pas se tromper. C'est le visage avenant de l'extrême-droite qui masque ses intentions. Ce rassemblement est destiné à collecter des fonds pour financer des groupes

d'extrême droite via la société OSM ». OSM, pour « Optimiser son monde », est une société dirigée par Hélène Labruyère, organisatrice de ce salon et petite nièce de Joël Labruyère. Cette dernière s'est dite surprise que la polémique « prenne une telle ampleur. Je ne suis ni complotiste, ni d'extrême droite. Elle ne m'atteint pas car ce n'est pas la vérité ». Parmi les intervenants

du salon figurait le réalisateur du film complotiste et antivax *Hold Up* Pierre Barnérias. Selon la presse, d'autres intervenants sont surveillés de près par les services des renseignements territoriaux.

Le salon s'est tenu malgré les polémiques, tant il est compliqué juridiquement de faire annuler un tel événement. ■

(Sources : midilibre.fr, 19.05.2023, leparisien.fr, 20.05.2023)

Kriya Lightning Foundation

D'anciens membres de la Kriya Lightning Foundation se confient ■ International

■ **Kriya Lightning Foundation, ou KLF, est un jeune mouvement fondé il y a quatre ans à Hong Kong, qui compterait plusieurs milliers de membres à l'international. Se référant à des motifs et concepts hindous, le mouvement pratique des méditations de groupe pour se « guérir ».**

Sur le papier, le mouvement se présente comme « organisation à but non lucratif pour la liberté intérieure, la santé émotionnelle, le bien-être et l'éveil, qui propose gratuitement des enseignements, des cours, des ateliers et des retraites internationales ». Il se base sur la figure de Mahavatar Babaji, maître spirituel indien et incarnation du Dieu Shiva dans la religion hindouiste. Il est considéré dans le groupe comme « le vénéré père ». L'organisation reste à ce jour assez confidentielle. La Mission in-

terministériel de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires n'a jamais reçu de saisine concernant KLF, qui se développe en France, notamment en proposant des ateliers de méditation à des entreprises. Il y a quelque mois néanmoins, n'acceptant plus certaines dérives, une vingtaine de personnes ont quitté le groupe. Dix anciens membres ont témoigné auprès du *Figaro* du « calvaire » qu'ils ont subi.

A la tête du groupe, Ariel Lee, fille

d'un très riche homme d'affaires hongkongais, et Chris Tracy, ancien étudiant en commerce et ancien élève à l'école thaïlandaise Agama Yoga. Ce dernier, décrit comme « cochant toutes les cases du sociopathe », se présentait aux membres du groupe comme le « lien le plus pur » vers le maître spirituel Mahavatar Babaji. Tous deux étaient considérés par les adeptes comme des êtres d'éveil pouvant les mener vers une guérison émotionnelle complète. Cette guérison consistait en l'abolition

>>>

>>>

de l'égo par le biais de la méditation. Les anciens membres font état d'une « réforme de la pensée » et de « reconfiguration mentale ». Ces sessions relevaient selon eux de la « maltraitance émotionnelle » et étaient caractérisées par des « manipulations » et « humiliations publiques ». Tous décrivent également un système où quiconque remettait en cause

certaines affirmations du couple était réprimandé publiquement, puis ostracisé. Le couple mettait même à l'écart des groupes entiers de femmes sous prétexte qu'elles étaient « pleines d'entités, de mauvaises énergies ».

La crise sanitaire aura été salutaire pour certains membres de KLF. En effet, même si les sessions de guérison ont continué en ligne,

l'impossibilité pour KLF de poursuivre les retraites de groupes en Inde ou en Thaïlande a permis à certains adeptes de se rendre compte des dangers qu'ils encouraient et de se détacher progressivement de l'emprise du couple. ■

(Source : [lefigaro.fr](https://www.lefigaro.fr), 25.05.2023)

One Nation

Le procès d'Alice Pazalmar pour diffamation ■ France

■ La figure du mouvement complotiste et antisystème « One Nation » Alice Pazalmar a exprimé des remords lors de son procès pour diffamation devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc.

Elle a comparu en visioconférence depuis la maison d'arrêt de Seysses, où elle purge une peine de dix mois de prison pour une série d'infractions routières. Alice Pazalmar, pseudonyme de Alice Martin-Pascual, avait été condamnée pour diffamation après avoir posté une vidéo intitulée « voici les êtres humains responsables et coupable de maltraitance ». Elle y citait le nom de deux Costarmoricains travaillant au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance et les

accusait d'être « des malfaiteurs, coupables d'enlèvements » pour avoir placé deux bébés dans une pouponnière de Saint Brieuc. Assurant sa défense seule, elle a déclaré lors de l'audience : « Je m'excuse et je regrette. Je me suis laissée emporter par des émotions et par mes tripes. Je suis sortie de mon rôle petit à petit. J'ai perdu le contrôle. Aujourd'hui, je suis choquée de moi-même. J'étais sérieusement conne. Je reconnais que je n'étais pas objective. »

Considérant le « repentir actif » de la prévenue, « qui n'était pas concernée personnellement par les faits qu'elle reprochait aux deux Costarmoricains », la procureure de la République a requis une peine d'avertissement de 1 000 € avec sursis. Le tribunal a suivi ses réquisitions et condamne Alice Pazalmar à 1 000 € d'amende avec sursis et à payer 1 200 € de frais de justice à chacune des parties civiles. ■

(Source : [ouest-France.fr](https://www.ouest-france.fr), 11.05.2023)

Preparing a People

Reconnue coupable du meurtre de ses enfants, qu'elle prenait pour des « zombies » ■ Etats-Unis

■ Une Américaine membre d'une secte radicale mormone qui se préparait à l'apocalypse a été reconnue coupable de l'assassinat de sa fille de 16 ans et son fils adoptif de 7 ans.

>>>

>>>

Elle a également été reconnue coupable de complicité dans le meurtre avec préméditation de l'ex-femme de son mari. Celui-ci, auteur de romans dont l'apocalypse et les enseignements religieux Mormons constituent les thèmes principaux, est également

poursuivi pour ces trois assassinats.

Celle qui se pensait capable de communiquer avec les anges et qui se considérait comme une sauveuse de l'humanité avait plaidé non-coupable. Elle encourt

aujourd'hui la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Son mari doit encore être jugé et risque la peine de mort. ■

(Source : lepoint.fr, 13.05.2023)

Scientologie

Fin du procès de l'acteur Danny Masterson ■ Etats-Unis

■ A l'issue de son procès, l'acteur Danny Masterson, éminent membre de l'Eglise de Scientologie, a été reconnu coupable de viols sur deux femmes. Il risque jusqu'à trente ans de prison.

Au total, trois femmes, à l'époque également membres de l'Eglise de Scientologie, ont accusé l'acteur de les avoir violées à son domicile entre 2001 et 2003. Le mouvement aurait longtemps fait pression sur elles pour qu'elles ne portent pas plainte. Les jurés

n'ont donné raison qu'à deux d'entre elles, faute d'avoir pu atteindre l'unanimité nécessaire pour prononcer un verdict au sujet de la troisième plaignante.

Lors de son réquisitoire final, le procureur a déclaré que l'acteur avait effectivement drogué ses

victimes avant de les violer, et que la place privilégiée qu'il occupait au sein de l'Eglise de Scientologie lui avait permis de continuer à commettre ses méfaits en toute impunité pendant des années. ■

(Sources : ctvnews.ca, 16.05.2023 & huffingtonpost.fr, 01.06.2023)

Un hôpital sommé de communiquer des documents à la CCDH ■ France

■ Le tribunal administratif de Caen a fixé un ultimatum au centre hospitalier de Flers (Orne). L'établissement doit obligatoirement fournir à la Commission des citoyens pour les droits de l'Homme (la CCDH, une émanation de la Scientologie) deux documents relatifs aux pratiques de ses infirmiers psychiatriques.

La CCDH requérait que l'hôpital lui fournisse une copie du « registre des mesures d'isolement et de contention » ainsi que « du rapport rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement » pour l'année 2017. L'hôpital avait refusé, considérant qu'il n'était « pas tenu » de communiquer ces documents. Les juges caennais avaient de leur côté estimé que ces documents pouvaient être communiqués s'ils

étaient anonymisés. Le tribunal administratif de Caen avait donc sommé l'hôpital de transmettre ces documents en occultant toute donnée qui permettrait d'identifier patients, médecins et autres personnels de santé.

Toutefois, l'hôpital n'a jamais exécuté son jugement. « Il y a donc lieu d'enjoindre à nouveau au centre hospitalier de Flers de communiquer à l'association CCDH, dans un délai de trois

mois, une copie du rapport (...) avec occultation des éléments permettant d'identifier les professionnels de santé et les patients », déclare le tribunal administratif de Caen dans un jugement rendu public, daté du 12 mai 2023. Passé le 12 août 2023, l'hôpital devra verser une pénalité de 50€ par jour de retard à la CCDH. ■

(Source : actu.fr, 24.05.2023)

Des sœurs sous emprise ■ France

■ **Charlie Hebdo** a recueilli des témoignages de membres des Sœurs de Bethléem ou de leurs proches. Ils dénoncent de nombreux abus psychologiques au sein de cette communauté catholique. Le journal a consulté des documents internes du groupe, dont les règles semblent favoriser la mise sous emprise. Si des changements ont été annoncés, les abus psychologiques sont encore légion.

La communauté regroupe 550 religieuses pour environ 30 monastères en France et à l'étranger. Les religieuses vivent coupées du monde et doivent une allégeance et une soumission totale à leur prieure (la responsable du monastère). La vie des monastères est régie par les 800 règles de vie de Bethléem. Les prieures peuvent lire les cahiers des pensées que doivent rédiger quotidiennement les sœurs à l'intention de la Vierge Marie. Ces pensées sont souvent utilisées contre elles. Dans le règlement on trouve l'origine de la totale soumission des religieuses, on peut y lire que le membre doit renoncer « à discerner par lui-même ce qui lui convient », et que le prieur tient « la place du Christ ». La prieure exerce une emprise sur les adeptes et doit être au courant de tout comme c'est le cas lors d'une cérémonie hebdomadaire appelée le « chapitre du coulepe » durant laquelle les sœurs avouent les fautes qu'elles ont commises. Une ex-adepte se rappelle : « à Bethléem, le chapitre est là pour te détruire. Tu es allongée par terre devant la prieure, qui te noie de reproches, et tu n'as pas le droit de te lever tant qu'elle ne t'y autorise pas, après lui avoir embrassé les pieds ». Les sœurs n'ont pas le droit de communiquer entre elles sous peine de sanction.

Les promenades se déroulent à plus de deux. La communication internet ou avec l'extérieur est contrôlée. Les communications avec les proches sont limitées et contrôlées ainsi que les visites des proches. Les rencontres ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'une religieuse. Une ex-sœur raconte avoir dû réécrire une lettre destinée à ses proches car elle était trop « affective ».

Les témoignages édifiants des ex-membres montrent aussi de nombreux cas de dépression et de prise d'antidépresseurs prescrits par des sœurs médecins. Un psychologue qui accompagne aujourd'hui de nombreuses ex-adeptes raconte que « Bethléem est la communauté catholique qui détruit le plus en profondeur sur les plans mental et psychologique, car les sœurs ne sont plus capables de penser par elles-mêmes ».

Le groupe a déjà fait l'objet d'une enquête du Vatican à la suite d'un grand nombre de témoignages faisant état de dérives. Bethléem a alors choisi de reconnaître des abus d'autorité et de conscience et instauré la mise en place de nouvelles règles de vie avec notamment « la possibilité d'un accompagnement autre que celui de la prieure » ou le recours à des « professionnels spécialistes pour

les questions de santé ». Une cellule d'écoute a été instaurée, mais elle n'aurait pas eu l'effet escompté car les responsables demandent les noms des sœurs qui parlent, instituant alors un véritable climat de peur. Au niveau des règles le cahier à la Vierge a disparu et la relecture du courrier n'est dans les faits plus effectuée mais les sœurs ne peuvent toujours pas communiquer entre elles. Les témoignages récents abondent dans le sens d'une modification de façade et d'un coup de communication car dans les monastères les abus se perpétuent et les religieuses continuent de souffrir en silence.

Les choses pourraient évoluer, le groupe a été plusieurs fois signalé à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) dans les deux dernières années et la Commission reconnaissance et réparation (CRR) pour les victimes d'abus sexuels commis par des religieux a été saisie pour un signalement d'abus sexuel commis dans les années 1960. En 2021, la présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France a signalé au procureur des cas de maltraitements psychiques après avoir reçu des témoignages « graves médicalement parlant. ■

(Source : Charlie Hebdo, 10.05.2023)

Témoins de Jéhovah

Se reconstruire après l'emprise ■ Etats-Unis

■ Dans les colonnes de *The Guardian*, Daniel Allen Cox raconte ce à quoi il a été confronté après avoir fait son coming-out alors qu'il faisait partie des Témoins de Jéhovah. Il raconte les années qui ont suivi et l'ostracisme à son égard de la part de ses proches et du groupe.

Daniel Allen Cox cachait depuis des années sa réelle orientation sexuelle pour avoir une chance de vivre éternellement et survivre à l'apocalypse comme le défendent les Témoins de Jéhovah.

Peu de temps après une soirée où il avait exprimé son attirance envers un garçon, un ancien de sa congrégation l'appelle afin de savoir s'il était homosexuel et s'il avait l'intention de tourner le dos à Jéhovah et de décevoir sa famille, sa communauté. Les rumeurs circulent vite dans une communauté aussi fermée. Il décide alors d'écrire sa lettre de dissociation qu'il remet à la congrégation.

Rapidement, les membres de l'organisation y compris sa famille l'ont évitée. Pour eux cette exclusion devait l'encourager à revenir dans le groupe. Au fur et à mesure des années, il s'aperçoit des séquelles laissées par l'emprise au sein de ce groupe.

Après sa sortie, il réalise la difficulté à s'adapter à la vie à

l'extérieur surtout sans éducation ni diplômes. Le groupe décourage bien souvent ses adeptes de suivre une scolarité longue, la jugeant inutile alors que l'apocalypse est imminente. En tant qu'ex-adepte il a aussi été témoin des dommages causés par les croyances jéhovistes : l'ostracisme, le manque d'éducation, le refus de transfusion, le traitement épouvantable des femmes, la non-protection des enfants contre les abus sexuels ou encore l'interdiction d'être homosexuel, queer ou trans.

L'auteur rappelle que les Témoins de Jéhovah utilisent la peur de l'apocalypse afin de mettre sous emprise leurs adeptes. Dans cette perspective la pandémie leur a permis d'affiner leurs techniques en présentant le virus comme un signe que la fin du monde est proche. Pour Daniel Allen Cox, cet épisode a renforcé l'emprise et l'enfermement des adeptes. Pendant cette période, ces derniers ont envoyé des courriers

aux anciens membres afin qu'ils reprennent contact avec leur congrégation en ces temps difficiles.

Enfin, il évoque la difficulté pour les ex-adeptes à écrire et à publier leurs histoires. Ils craignent parfois de rompre davantage les relations ténues qu'ils peuvent avoir avec des proches qui font encore partie du groupe. De plus, le groupe supprime les anciennes publications de ses bibliothèques si bien que les anciens membres ne peuvent plus accéder aux documents avec lesquels ils ont été endoctrinés. Pour rédiger son ouvrage, Daniel Allen Cox a utilisé des documents personnels qu'il a conservés : sa carte refusant les transfusions, un vieux journal intime où il écrivait mot pour mot ce qui était dit par la Watch Tower.

Il souhaite que son livre permette à d'autres de prendre conscience de leurs histoires, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartenaient. ■

(Source : *The Guardian*, 10.05.2023)

La CEDH donne raison à la Finlande ■ Finlande

■ La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a confirmé une décision de 2018 de la Cour administrative suprême de Finlande selon laquelle le recueil par les Témoins de Jéhovah d'informations sur les personnes sans leur consentement préalable était illégal.

>>>

>>>

En 2018, la Cour finlandaise avait déclaré que la création de listes de noms et la prise de notes contenant des informations personnelles lors des activités de

prosélytisme du groupe devaient faire l'objet d'une autorisation préalable.

L'arrêt rendu par la CEDH met fin à une bataille juridique de dix ans

entre la Finlande et les Témoins de Jéhovah. ■

(Source : Yle News, 09.05.2023)

Chamanisme

Deux cérémonies chamaniques tournent au drame ■ Australie

■ L'Australie est actuellement le théâtre de deux procès inhabituels autour des circonstances de la mort de deux personnes décédées à deux ans d'intervalle lors d'une cérémonie chamanique.

Natasha Lechner et Jarrad Antonovich, tous deux atteints de maladies, et venus chercher la guérison, sont morts d'empoisonnement lors d'une cérémonie chamanique censée détoxifier leur corps, une cérémonie de kambo.

Le kambo (ou sapo) est le venin d'une grenouille utilisé par les peuples autochtones d'Amérique du Sud lors de cérémonies de purification. La substance secrétée par la peau de l'animal est appliquée sur de petites brûlures préalablement pratiquées sur tout le corps. Elle a pour effet d'augmenter la tension artérielle, le rythme cardiaque et de provoquer des défécations et des vomissements.

Natasha Lechner est morte en 2019. Atteinte d'une maladie dégénérative qui la faisait souffrir du dos, elle s'était tournée depuis plusieurs années vers les médecines alternatives et la spiritualité pour soulager ses douleurs. Ayant découvert le kambo, elle avait décidé de se former pour devenir praticienne

mais n'avait jamais été avertie de la haute toxicité de cette substance. Elle est morte seulement dix minutes après que celle-ci lui a été appliquée par une autre adepte auprès de laquelle elle se formait. Le rite se déroulant au domicile de la victime, une ambulance n'a pu être appelée qu'au retour de sa colocataire.

Jarrad Antonovich a souffert plusieurs heures avant de mourir lors d'une retraite de six jours en 2021. Atteint de lésions cérébrales après un accident de voiture survenu 20 ans plus tôt, il avait recours aux soins alternatifs espérant y trouver des solutions que la médecine ne pouvait pas lui apporter. Le jour de sa mort, des témoins l'avaient vu souffrant, mais n'ont rien fait. Plus tard, il avait été revu incapable de marcher, le cou et le visage gonflés. Ce n'est que lorsqu'il s'est évanoui qu'une ambulance a été appelée. Arrivés sur place les ambulanciers se souviennent avoir été repoussés empêchés de s'approcher du corps

de Jarrad par une femme qui les accusait d'interférer avec son aura. Mais personne ne leur a dit qu'il avait consommé du kambo et probablement de l'ayahuasca. On leur a suggéré qu'il souffrait d'une crise d'asthme alors que son œsophage s'était rompu sous l'effet de violents vomissements.

Ces deux affaires pour lesquelles aucun verdict n'a encore été rendu, ont eu pour conséquence l'interdiction du kambo en 2021. L'ayahuasca est, quant à elle, illégale depuis longtemps en Australie. Mais malgré leur interdiction, la demande est forte et certains importent illégalement ces substances.

Pour Teresa O'Sullivan, la magistrate qui instruit le dossier, ces deux affaires ont confirmé qu'il est prioritaire d'identifier les moyens pour prévenir de tels décès et d'encadrer davantage ces pratiques alternatives. ■

(Source : BBC, 10.05.2023)

Développement personnel

Les femmes premières victimes du développement personnel ■ France

■ Une émission de *Radio France* s'est interrogée sur le développement personnel et plus particulièrement sur son impact sur les femmes. Elles sont en effet les plus grandes consommatrices et premières victimes de cette mode devenue un véritable business.

La galaxie du développement personnel, qui a débuté dans les années 1990, s'est étendue à des cours et ateliers, des podcasts ou encore des post Instagram ou TikTok avec pour crédo l'idée de mieux se connaître, d'aller mieux et de prendre soin de soi, de s'épanouir grâce à des pensées positives. Ces injonctions vont alors toucher à la fois la santé physique et psychologique.

Pour Camille Teste, professeure de yoga et autrice du livre *Politiser le bien-être*, l'idée de développement personnel entraîne une culpabilisation : « si ça va mal, c'est notre faute : nous n'avons pas encore assez travaillé sur nous ! ». Cette idée viendrait de la culture néolibérale qui réussit à nous faire croire que les circonstances actuelles ne sont pas la cause de nos malheurs. L'idée du développement personnel est bien de faire croire qu'à grand renfort de mantras, d'ouvrages ou de cours nous pouvons aller mieux, que nous sommes seul

responsable de notre bien-être, en dépit de ce qui nous entoure. Le développement personnel devient alors un véritable but à atteindre.

De son côté Jennifer Padjemi, autrice de *Selfie : comment le capitalisme contrôle nos corps*, analyse les recommandations du développement personnel comme une vision biaisée de la société. En effet, elles sont bien souvent destinées à l'intention des personnes valides et privilégiées au capital économique important. Là-aussi, la culpabilité touche ceux qui ne peuvent pas entrer dans la course du développement personnel à cause d'inégalités et/ou de discriminations. Le développement personnel prétend aussi réduire les inégalités hommes/femmes et les déséquilibres au sein des couples. Les femmes se tournent alors vers des ouvrages, des cours pour trouver des solutions alors qu'il s'agit d'inégalités systémiques dont elles n'ont pas à se sentir coupables.

Les vertus émancipatoires qui

pourraient être liées à la notion de développement personnel sont dévoyées car elles poussent en fait à la consommation. Pour Jennifer Padjemi « on nous vend toujours de nouveaux modèles. On croit en être sortis et à chaque fois, en fait, non. On nous promet l'idée de devenir plus beaux, plus grands, plus minces, plus heureux ». Les réseaux sociaux amplifient le phénomène en imposant de nouvelles normes au détriment d'un réel soin de soi. Pour l'autrice Mona Chollet, le « self care » s'est coupé « de ses racines militantes et minoritaires » pour devenir un « outil de contrôle social. Le développement personnel sert aussi à prôner une positivité aliénante et à interdire l'expression de la colère, de la tristesse, du désespoir. Il est devenu un emplâtre sur une jambe de bois, une réponse systématique opposée aux pires situations de la vie : deuil, oppression, violence, pauvreté... » ■

(Source : Radio France, 28.04.2023)

Désinformation

Un ouvrage pour décrypter les pratiques informationnelles des jeunes ■ France

■ *Grandir informés*, le nouvel ouvrage de la sociologue Anne Cordier livre les résultats d'une enquête menée sur dix ans, entre 2012 et 2022. Elle porte sur le rapport au numérique et à l'information de jeunes de 6 à 20 ans, et à la façon dont ce rapport s'est modifié au fur et à mesure de leur entrée dans l'âge adulte.

>>>

Le constat du livre est rassurant : pour la plupart des jeunes, il est important et même agréable de bien s'informer. Une vision à rebours de ce qui se dit communément au sujet des « digital natives », cette génération née avec Internet. La sociologue critique d'ailleurs cette étiquette : elle insiste et rappelle que les jeunes sont tous très différents les uns des autres, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent. Elle déplore par ailleurs la pression exercée par les adultes et la société sur la jeunesse, de qui on exige qu'elle s'informe et consomme de l'actualité, et ce dès le collège. Or les pratiques informationnelles changent avec l'âge et avec les intérêts qui naissent ou disparaissent. Un enfant s'intéressera plutôt aux mythes et légendes, aux jeux vidéo. A l'adolescence, surtout au lycée, le jeune commence à se documenter sur d'autres sujets comme la sexualité ou les questions sociétales. Il aura alors tendance à se tourner vers des médias qui traitent

davantage des thématiques qui l'intéressent, comme le média en ligne *Brut*. Apparaît « l'information de service » qui concerne toutes les informations relatives à l'orientation, la recherche d'emploi ou de stage, et la recherche d'un logement étudiant. C'est à l'âge adulte que les pratiques d'informations se modifient en profondeur, en diminuant l'information sur les loisirs et en privilégiant l'information d'actualité.

Si une majorité d'adultes perçoit de manière négative la façon dont les adolescents s'informent, c'est selon Anne Cordier parce qu'on impose aux jeunes une définition de l'information : « il faut absolument que ça porte sur l'actu politique, nationale, voire internationale. C'est évident que ce n'est pas une passion adolescente. En plus de ça, on leur impose la manière de faire. On leur demande de lire la presse écrite sur papier et on les culpabilise en leur disant que tout ce qui passe par les réseaux sociaux, c'est mauvais. Face à

cette double contrainte, ils ont très peur de mal faire. À force d'être confrontés à ces attentes, les jeunes finissent par dire qu'ils ne s'informent pas, mais c'est totalement faux. » En réalité, les jeunes consacrent beaucoup de temps dans la journée à s'informer. Mais l'activité n'est pas conscientisée car elle n'est pas matérialisée par la lecture d'un journal papier, ou par le rituel du journal télévisé.

L'enquête révèle également que les jeunes sont bien moins passifs et naïfs que nous pourrions le supposer face aux biais algorithmiques, puisqu'ils sont conscients du fonctionnement de ces biais, et conscients d'être parfois happés dans des « tunnels » de contenus vidéo. Mais pour la sociologue, il est injuste de leur faire porter toute la responsabilité de ces pièges tendus par les applications : « face à des entreprises spécialisées dans la captation de notre attention, ils n'ont aucune chance ». ■

(Source : ladn.eu, 16.05.2023)

Exorcisme

Une ex-psychologue sanctionnée ■ Canada

■ Elle s'était désinscrite de l'Ordre des psychologues du Québec en juin 2021. L'ex-psychologue, qui croyait que ses patients pouvaient être possédés par le démon et que seuls la prière ou l'exorcisme pouvaient traiter ce type de trouble, a été reconnue coupable de 12 chefs d'accusation, pour des faits s'étant déroulés entre 2017 et 2021.

Anciennement superviseuse de stage au sein de l'Institut Victoria de Montréal, elle avait affirmé auprès de doctorants internes en psychologie que certains patients ne pouvaient « être traités en psychologie en raison du fait qu'ils

sont possédés par des 'entités pathologiques' telles que le « démon », le 'diable' ou les 'forces de la noirceur' ». Elle leur enseignait également que les prêtres étaient les seuls à même d'aider ces patients par la pratique d'un exorcisme. Il

était même dangereux, selon elle, qu'un psychothérapeute prenne en charge ce type de patients, « parce qu'ils pourraient vouloir lui jeter des sorts ».

Certains des étudiants supervisés par l'ex-psychologue, perturbés

>>>

>>>

par ce type de propos, en sont venus à se questionner « sur leurs choix professionnels ou sur leurs aptitudes à exercer la profession ». Elle relayait également des propos anti-vaccination et n'hésitait pas à partager les théories du complot auxquelles elle adhérait.

« Les gestes posés par l'intimée sont sérieux et préoccupants. Elle a manqué d'objectivité, d'intégrité et de modération à de nombreuses reprises dans l'exercice de sa profession », dénonce le conseil de discipline de l'Ordre des psychologues du Québec, qui a

condamné l'ex-psychologue à six mois de radiation ainsi qu'à 15 000 dollars de frais d'expertise.■

Source : journaldemontreal.com, 26.04.2023)

Mouvance
évangélique

Succès pour le « Congrès Echo 2023 », festival chrétien évangélique ■ France

■ Le Congrès Echo 2023 s'est tenu entre le 19 et le 21 mai et a réuni des milliers de jeunes. Au programme : stands d'associations et d'entreprises chrétiennes, ateliers de réflexion autour de la foi en société, vente de collection streetwear, ainsi que de nombreux concerts musicaux.

Le rassemblement s'est tenu à Clermont-Ferrand. Le public était constitué d'environ 7000 jeunes qui, lors des concerts, chantaient à l'unisson, criaient, pleuraient et se laissaient tomber au sol. « On sent que le Seigneur a parlé dans nos cœurs, qu'il nous parle et nous montre sa présence de plus en plus forte », témoigne Evie, 18 ans, qui fait partie de la catégorie d'âge que les églises évangéliques visent en priorité dans leur entreprise de conversion en masse. D'où

l'accent mis sur la musique et sur les sonorités modernes : « le premier canal des jeunes, c'est la musique », rappelle Karen Rasolonomalaza, chargée de communication de l'association Moov 025, organisatrice du Congrès. Ce mélange de codes - look vestimentaire à la pointe de la mode, musique pop et hip-hop, le tout enrobé de messages à la gloire de Dieu - est délibéré et parvient à séduire.

Toutefois, derrière cette

façade « cool » et moderne, les messages diffusés par les églises évangéliques gardent une part résolument conservatrice : abstinence jusqu'au mariage, condamnation du divorce et de l'avortement, ou encouragements pour les personnes homosexuelles à ne pas « passer à l'acte » ... autant de discours qui influencent fortement ces jeunes à l'esprit encore modelable. ■

(Source : leparisien.fr, 24.05.2023)

Vers une régulation des églises évangéliques ■ Kenya

■ Le président Ruto a annoncé la création d'une commission chargée de réfléchir à une réforme de la loi sur les institutions religieuses.

Tout le long du mois de mai, le bilan du massacre de Shakahola s'est aggravé jour après jour, pour atteindre un total de 226 morts. Alors que se tient le procès du pasteur auto-proclamé

Paul McKenzie, poursuivi pour « terrorisme » de nombreuses voix réclament des mesures de régulation des mouvements religieux au Kenya.

Le gouvernement pourrait

s'inspirer du dispositif qui existe déjà au Rwanda. En 2018, face au développement dynamique et anarchique des églises, le président du Rwanda avait fait fermer 700 établissements

>>>

>>>

religieux, pour la plupart des églises pentecôtistes. Par ailleurs, la loi Rwandaise oblige maintenant les prédicateurs à obtenir un diplôme en théologie avant d'ouvrir un lieu de culte.

« Réguler les églises kényanes sera un exercice périlleux car les activités des pasteurs bénéficient aux hommes politiques et inversement », observe néanmoins Stephen Akaranga,

professeur d'études religieuses à l'Université de Nairobi. En effet, quelques semaines avant son élection, William Ruto avait passé un accord avec l'Association du clergé pentecôtiste et évangélique du Kenya (APECK) en faveur d'une autorégulation des églises, de l'allocation de terres pour les congrégations, de nominations de membres du clergé à des postes gouvernementaux et

d'exonérations fiscales. Cette collusion risque de rendre difficile l'établissement d'un cadre légal et réglementaire régissant les quelques 4 000 églises indépendantes évangéliques au Kenya - un chiffre qui ne représenterait qu'une partie de la réalité. ■

(Sources : [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr), 11.05.2023 & [ouest-France.fr](https://www.ouest-france.fr), 03.05.2023)

Mouvance hindouiste

Une théorie du complot antimusulmane amplement diffusée par les nationalistes hindous ■ Inde

■ Une théorie formulée et alimentée depuis trois ans par le parti nationaliste hindou au pouvoir diffuse l'idée selon laquelle les musulmans ont pour objectif d'épouser des femmes hindoues et de les convertir.

Certains états ont fait passer un décret qui punit de peine de prison toute conversion religieuse par le mariage. Dans ces états, la police n'hésite pas à interrompre les cérémonies de mariage interconfessionnel, et à détruire

les foyers des musulmans tombés amoureux d'hindoues afin de les intimider. Une législation très répressive, qui offre une certaine crédibilité à cette théorie complotiste.

D'autres états plus tolérants font office de refuge pour les jeunes couples interconfessionnels qui souhaitent s'unir. ■

(Source : [francetvinfo.fr](https://www.francetvinfo.fr), 15.05.2023)

Pratiques de soins non conventionnelles

Mise en examen d'un pseudo-thérapeute ■ France

■ Un pseudo-thérapeute d'une cinquantaine d'année et exerçant en Vendée a été mis en examen au début du mois de mai. Il est soupçonné de viol et d'agression sexuelle dans le cadre de son activité. Une information judiciaire a été ouverte.

A la fin de l'année 2022, une femme âgée de 66 ans s'est rendue au commissariat de La Roche-sur-Yon pour déposer plainte. Elle affirme que le thérapeute, qui prodigue des soins alternatifs dans un cabinet du centre-ville,

l'a violée au cours d'une séance de massage.

La procureure de la République de La Roche-sur-Yon a requis un placement sous contrôle judiciaire et une interdiction de pratiquer. Un juge d'instruction

a été saisi du dossier. D'autres anciennes patientes du pseudo-thérapeute devraient être prochainement entendues. ■

(Source : [ouest-France.fr](https://www.ouest-france.fr), 04.05.2023)

Des naturopathes toujours proposés sur Doctolib ■ France

■ Fin octobre 2022, la plate-forme avait donné six mois aux professionnels du « bien-être » pour se désinscrire. Or à ce jour, de nombreux ostéopathes, diététiciens ou praticiens diplômés en psychologie mentionnent « naturopathie » parmi leurs domaines d'exercice.

Ces praticiens se situent en effet tous dans une sorte de zone grise : enregistrés sur Doctolib sous une profession réglementée, comme ostéopathe ou diététicien, inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé ou au répertoire Adeli, ils ne sont pas

visés par la mesure de suspension de profils de naturopathes mise en place à l'automne dernier.

A ce sujet le site indique : « certains praticiens référencés par des autorités de santé exercent des pratiques de soins non conventionnels, parfaitement

légal, qui répondent à une demande de patients ».

Au total, 5 700 professionnels du bien-être ont été bannis en six mois, entraînant 7,5 millions d'euros de pertes. ■

(Source : leparisien.fr, 15.05.2023)

Les ostéopathes, mal formés, trop nombreux ? ■ France

■ Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales recommande de réduire le nombre d'ostéopathes et de durcir les contrôles des formations en ostéopathie.

La France est le pays qui compte le plus d'ostéopathes par habitant. Le rapport de l'IGAS appelle à réduire le nombre de professionnels formés, aujourd'hui en « augmentation incontrôlée ». Du côté de la formation des ostéopathes, il déplore que les enseignements « ne permettent pas de garantir la qualité des diplômes et, in fine, la sécurité des usagers ».

Il n'est plus nécessaire depuis 2002 d'avoir un statut de professionnel de santé pour devenir ostéopathe. Pour obtenir ce titre il suffit de suivre un cursus de cinq ans dans une école privée

agréée par l'Etat. Pour accueillir des élèves, ces écoles doivent obtenir un agrément délivré par la commission consultative nationale d'agrément. Toutefois, selon le rapport de l'IGAS, cette commission peine « à valider certains critères pourtant essentiels touchant à la pédagogie et au niveau des compétences professionnelles acquises lors des pratiques cliniques. » L'IGAS recommande donc de durcir la procédure pour devenir organisme de formation. Il souhaite également qu'un « contrôle sur site » soit réalisé par les ARS et préconise de mettre en

place un registre des accidents graves consécutifs à des actes d'ostéopathie et chiropraxie.

Les inspecteurs alertent en outre sur « les dérives possibles au sein de certaines écoles [...] aux enseignements doctrinaires, excluant la collaboration avec les autres professionnels ». Ils rappellent enfin que l'efficacité de l'ostéopathie n'a pas été démontrée et que « plusieurs universitaires alertent sur les dangers potentiels de ces activités non contrôlées. » ■

(Source : leexpress.fr, 24.05.2023)

Les millions de vues des vidéos de « solfège sacré » ■ France

■ Le « solfège sacré » correspond à la croyance selon laquelle certaines fréquences sonores possèdent des vertus thérapeutiques. Des vidéos relayant des musiques relaxantes aux vertus prétendument thérapeutiques cumulent actuellement des millions d'écoute et sont largement partagées.

>>>

>>>

Certains comptes vidéo de « solfège sacré » se contentent de mettre en avant l'aspect apaisant ou relaxant de la musique diffusée, mais d'autres n'hésitent pas à affirmer que les sons peuvent guérir « acné, cancer, grippe », « stimuler le système immunitaire » ou « nettoyer les infections ». Sur les plateformes Spotify et Deezer, des listes de lecture proposant ces musiques portent des titres du type « solfège sacré, la musique de guérison pour l'activation de

l'ADN ». Certains commercialisent même ces sons miraculeux : sur le site mental-waves.com, une fréquence dite « miraculeuse » (celle de 528 hertz) est vendue 47 euros, et le produit est accompagné d'une description affirmant qu'il a été prouvé qu'écouter cette fréquence peut « réparer notre ADN ».

La Direction de la répression des fraudes indique que ces pratiques relèvent d'une « pratique commerciale

trompeuse » pouvant être punies de deux ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende puisqu'il s'agit « d'affirmer faussement qu'un produit ou une prestation de services est de nature à guérir des maladies, des dysfonctionnements ou des malformations ». La Direction générale de la santé (DGS) pointe de son côté un risque de dérive sectaire pouvant naître de cette pratique. ■

(Sources : lardennais.fr, 13.05.2023)

Un adepte des pratiques de soin non conventionnelles à la tête de la maison royale de la médecine ■ Grande-Bretagne

■ Le Dr Michael Dixon, médecin généraliste et adepte de longue date des pratiques de soin non conventionnelles, a été nommé au début du mois de mai à la tête des médecins de la famille royale.

Le Dr Michael Dixon était le « conseiller médical » du roi depuis vingt ans. Il jouait également un rôle important au sein du Collège de médecine et de santé in-

tégrative, dont il était président, et dont le roi d'Angleterre Charles III était un mécène. L'organisation promeut différents types de pratiques de soin non conven-

tionnelles comme l'homéopathie, la programmation neurolinguistique ou le reiki. ■

(Source : egora.fr, 12.05.2023)

Sorcellerie

« Internet ne ment pas » ■ Sénégal

■ Au Sénégal, dans un pays où l'offre de soins est défaillante, les sorciers prospèrent promettant la guérison mais aussi de l'aide pour la carrière ou les amours. Certains pour assurer leur promotion n'hésitent à utiliser les réseaux sociaux pour leur promotion.

L'article du *Courrier International* prend l'exemple de Karamba qui dans des vidéos TikTok aux nombreuses vues promeut l'étendue de ses soi-disant pouvoirs. Selon ses dires, il aurait le contrôle sur plus de 600 000 esprits. Les réseaux sociaux lui permettent de montrer son travail et comme il le dit « Internet ne ment

pas ». Alors que les médias sociaux encouragent la désinformation en matière de santé partout dans le monde, le continent africain n'est pas épargné et permet à des nombreux charlatans de se développer.

Ces « sorciers », « marabouts » ou encore « tradipraticiens » prospèrent au Sénégal du fait

entre autres d'une offre de soins assez faible, coûteuse et de piètre qualité mais aussi d'une forte implantation de la superstition. Si bien que la consultation d'un charlatan est parfois le premier réflexe pour se guérir. Ces sorciers reçoivent de nombreuses personnes et cela s'avère très lucratif. En face des personnes

>>>

>>>

payent des prix forts pour de vaines promesses miraculeuses. Cependant, plusieurs personnes ont été arrêtées pour escroquerie notamment Koukandé célèbre guérisseur, présent à la télévision, qui prétend pouvoir écarter la

mer pour permettre aux migrants de marcher jusqu'en Europe.

Au-delà de la santé, les sorciers comme Karamba reçoivent des personnes souhaitant connaître du succès dans leur vie professionnelle mais aussi

de nombreuses femmes qui souhaitent se débarrasser d'une rivale. ■

(Source : [Courrier International](#), 07.05.2023)

Théorie du complot

Le climato-complotisme ■ France

■ **Malgré la hausse des phénomènes climatiques extrêmes, le dérèglement climatique fait figure de nouveau terrain de jeu pour les conspirationnistes. Un paradoxe : « on pensait [que le climato-scepticisme] avait été balayé du fait de ces épisodes climatiques atypiques, mais c'est tout l'inverse », déplore Rudy Reichstadt, directeur du site Conspiracy Watch.**

Il a longtemps été question de climato-scepticisme, mais c'est aujourd'hui effectivement à du climato-conspirationnisme que nous avons affaire. Après les infectiologues ou les épidémiologistes pendant la crise sanitaire, ce sont désormais aux climatologues et aux météorologues d'être pris pour cible par les internautes sur les réseaux sociaux. Les

messages anti-vax ont laissé place des messages prétendant que le dérèglement climatique n'existe pas, et qu'il est une pure invention scientifique. Un exemple concerne les mesures de restrictions d'eau à l'approche de l'été, qui ne seraient qu'un outil pour mieux surveiller et contrôler les foules.

« Ce sont d'authentiques théories

du complot. Ces gens postulent que le GIEC parle de dérèglement climatique pour mentir à la population sur la situation réelle. Ainsi, le GIEC favorise les restrictions de libertés », explique Laurent Cordonier, docteur en sciences sociales, spécialiste du complotisme. ■

(Source : [rcf.fr](#), 25.05.2023)

La récupération politique d'un meurtre ■ France

■ **Sur France 5, l'émission *La Fabrique du mensonge* revient sur l'affaire de Lola et comment ce meurtre a été récupéré par l'extrême droite.**

Dans ce documentaire de nombreux témoignages notamment de proches de Lola expliquent comment ils ont vécu cette récupération politique qui a ajouté une souffrance à leur deuil. Très rapidement après le décès de Lola, sur les réseaux sociaux la fachosphère relie ce meurtre au trafic d'organes puis plus tard à l'immigration étant donnée l'origine de la principale suspecte.

L'extrême droite a instrumentalisé cette affaire et l'émotion qu'elle a suscitée afin de propager de fausses informations et des théories du complot. Cette récupération a été permise par l'avancée discrète des influenceurs d'extrême droite en ligne qui connaissent une audience grandissante. Pour eux cette affaire était une opportunité pour répandre leurs idées.

Le documentaire diffusé sur France 5 a été suivi d'un débat. ■

(Source : [France TV](#), 21.05.2023)

Pour visionner le documentaire en replay : <https://www.france.tv/france-5/la-fabrique-du-mensonge/4890832-affaire-lola-chronique-d-une-recuperation.html>

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 euros
48 euros

ETRANGER

30 euros
50 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 euros
60 euros

ÉTRANGER

35 euros
70 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay